

# Séance extraordinaire du 25 aout 2025

#### 20h00

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le lundi 25 aout 2025 à 20h00, au lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents:

Monsieur le Maire : Jean-Luc Boisclair

Madame la conseillère : Noémi Robitaille

Nicolas Goulet Messieurs les conseillers :

Jean-François Jodoin

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le Maire Jean-Luc Boisclair.

Est aussi présent, M. Guy Dupuis, Directeur général par intérim

### (1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00.

#### 2025-08-108

## (2) Adoption de l'ordre du jour

#### 2025-08-108

Il est proposé par madame monsieur Jean-François Jodoin, appuyé par madame Noémi Robitaille et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Résolution Demande au MTMD pour l'installation de traverses piétonnières clignotantes sur la route 259
- 4. Résolution Acceptation de l'offre de services de Géniecité Inc. pour études préparatoires pour le prolongement/réfection des réseaux de distribution d'eau potable et d'égout pour deux secteurs
- 5. Projection du film Shrek en septembre 2025
- 6. Varia
- 7. Levée de l'assemblée

#### 2025-08-109

# (3) Résolution – Demande au MTMD pour l'installation de traverses piétonnières clignotantes sur la route 259

#### 2025-08-109

ATTENDU QUE des travaux sont prévus en 2026 sur la route 259 par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;

**ATTENDU QUE** la route 259 traverse le cœur du village, où se trouvent une école et une résidence pour personnes âgées ;

**ATTENDU QUE** la sécurité des piétons, représente une préoccupation constante pour la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** le secteur devant l'école est fortement fréquenté lors des heures d'entrée et de sortie des classes, augmentant considérablement les risques d'accidents ;

**ATTENDU QUE** l'intersection des « quatre coins » est un point central du village, où la circulation est active tant pour les véhicules que pour les piétons ;

**ATTENDU QUE** l'ajout de traverses piétonnières clignotantes représente une mesure simple, efficace et reconnue pour améliorer la sécurité des piétons en milieu rural;

**ATTENDU QUE** plusieurs citoyens ont exprimé des préoccupations concernant la sécurité piétonnière dans ces secteurs à fort achalandage;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite profiter des travaux prévus sur la route 259 pour intégrer ces mesures de sécurité;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Nicolas Goulet, et appuyé par madame Noémi Robitaille et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité demande officiellement au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) d'installer deux traverses piétonnières avec feux clignotants sur la route 259 dans le cadre des travaux prévus ;

- La première traverse serait située devant l'école ;
- La seconde serait située à l'intersection des quatre coins.

(4) Résolution – Acceptation de l'offre de services de Géniecité Inc. – pour études préparatoires pour le prolongement/réfection des réseaux de distribution d'eau potable et d'égout pour deux secteurs

2025-08-110

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite procéder à des travaux de prolongement des réseaux de distribution d'eau potable et d'égout pour les secteurs du rang Sainte-Anne et du secteur rue Proulx ;

**ATTENDU QUE** GéniCité Inc. a soumis une offre de services professionnels en date du 6 mars 2025, pour la réalisation d'une étude préparatoire en lien avec ces projets ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a sollicité des offres de services professionnels, et que celle de GéniCité Inc. a été retenue comme la plus avantageuse conforme ;

#### ATTENDU QUE cette étude vise notamment à :

- Remplacer et prolonger les conduites d'eau potable et d'égout dans les secteurs visés;
- Optimiser la configuration du réseau d'égout du secteur rue Proulx
  ;
- Étudier le raccordement potentiel à des réseaux existants, incluant des analyses de faisabilité technique et de servitudes nécessaires ;
- Déterminer les meilleures options pour la mise en service du réseau et la désaffectation éventuelle des fosses septiques;

**ATTENDU QUE** cette étude est un préalable essentiel pour planifier adéquatement les interventions et obtenir les autorisations requises ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Noémi Robitaille, appuyé par monsieur Jean Francois Jodoin, et résolu à l'unanimité .

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Perpétue accepte l'offre de services professionnels de GéniCité Inc. datée du 6 mars 2025, portant le numéro de référence NRJE : 25-5001-00, pour la réalisation d'études préparatoires dans le cadre du prolongement des réseaux d'eau potable et d'égout pour les secteurs du rang Sainte-Anne et du secteur de la rue Proulx pour un montant de 14 716.80\$, taxes incluses.

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer tout document requis pour donner suite à cette résolution.

# (5) Projection du film Shrek en septembre

2025-08-111

#### 2025-08-111

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité d'organiser une projection gratuite dans le cadre de sa programmation culturelle de septembre ;

**CONSIDÉRANT** que le film *Shrek* a été retenu pour cette activité en raison de son caractère familial et rassembleur ;

**CONSIDÉRANT** que cette projection se fera sans but lucratif et sans versement de droits d'auteure ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Nicolas Goulet et appuyé par madame Noémi Robitaille d'autoriser la projection publique et gratuite du film *Shrek* en septembre 2025, dans le respect des conditions prévues pour une diffusion sans droits d'auteure.

# (6) Varia

2025-08-112

# (7) Levée de l'assemblée

#### 2025-08-112

Il est proposé par Jean-François Jodoin, et appuyé par monsieur Nicolas Goulet et résolu par ce conseil de lever l'assemblée

Jean-Luc Boisclair	Guy Dupuis
Maire	Directeur général par intérim

Je, Jean-Luc Boisclair, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ean-Luc Boiscl	air, Maire		
		_	